

# AVIS AU PUBLIC

Commune de PLOUHINEC

## Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° VP/2017/12/01/17, en date du 19 décembre 2017, le conseil municipal de la commune de PLOUHINEC a approuvé la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification du Plan local d'urbanisme porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUL en 1AUL pour la réalisation d'un nouveau terrain de football.

Le dossier d'approbation, comprenant notamment les pièces modifiées du PLU (rapport de présentation, orientations d'aménagement, règlement écrit et document graphique) ainsi que les pièces de procédure (délibération motivée du conseil municipal, observations émises suite à la notification et éléments de l'enquête publique) est tenu à la disposition du public en mairie de PLOUHINEC, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie située rue du Général de Gaulle, soit :

- Le Lundi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le Mardi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il sera également disponible sur le site internet de la commune de PLOUHINEC à l'adresse suivante : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh).

Le présent avis ainsi que la délibération motivée seront affichés en mairie et sur le site internet de la commune pendant une durée de 2 mois.

Le Maire,

**Bruno LE PORT**

